

S. HANEJ

7- Avis et décision :

Avis favorable pour la consolidation du débit de compte+impayé/crédoc totalisant à ce jour 1 267 728,524 remboursable sur une période de 24 mois et ce à partir du janvier 2009.

TUNIS LE 22/10/2008
Le directeur des agences

S.O. pour un crédit de consolidation
de 1 268 mille dinars sur 24 mois
au taux de 7pp + 3. payable à compter du 31/12/2008
avec commission d'étude et de gestion de
0,75 %.

S.O. pour
la suppression de
la commission relative
de 20/10/2008
et le caution solidaire et personnelle de M. S. HANEJ
Lefarek.
Après mise en place de la consolidation, le compte
doit fonctionner en ligne créditrice avec imputation
de mandats nantis ou domiciliés inévitablement à
concomitance de 80 % de chaque décompte perçue.
Le contrat de consolidation doit stipuler que tout
impayé entraîne que la totalité de la consolidation
demande exigible.

le 27/10/2008.

M. Si

Recu le 10/11/08